

RESUME

Le présent document est une traduction en langue française du résumé en langue anglaise du prospectus en date du 26 janvier 2024 (le **Prospectus**). En cas de divergence éventuelle entre ces documents, le résumé en langue anglaise du Prospectus prévaudra. La traduction en français du résumé n'a pas fait l'objet d'une approbation par l'AFM. This French translation of the English summary of the Prospectus has not been part of the approval process of the prospectus by the AFM.

Introduction et avertissements

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au présent document (le **Prospectus**) relatif à l'offre d'un maximum de 27 018 772 actions ordinaires nouvellement émises, d'une valeur nominale de 0,10 € chacune (les **Actions Offertes**), à un prix d'émission de 1,87 € (le **Prix d'Émission**), dans le capital d'Avantium N.V. (la **Société**), et la cotation et l'admission à la négociation des Actions Offertes et des Droits (tels que respectivement définis ci-après) sur Euronext Amsterdam, un marché réglementé exploité par Euronext Amsterdam N.V. (**Euronext Amsterdam**) et Euronext Brussels, un marché réglementé exploité par Euronext Brussels NV/SA (**Euronext Brussels**) par la Société.

Les Actions Offertes sont initialement offertes aux détenteurs éligibles d'actions ordinaires du capital de la Société (**Actionnaires Ordinaires**), d'une valeur nominale de 0,10 € chacune (**Actions Ordinaires**), au prorata de leurs participations, sous réserve des lois et réglementations applicables en matière de valeurs mobilières et des conditions énoncées dans le présent Prospectus. À cette fin, et sous réserve des lois et réglementations applicables et des conditions énoncées dans le présent Prospectus, les Actionnaires Ordinaires, à l'Heure d'Enregistrement (telle que définie ci-après), se voient octroyer des droits de souscription transférables (les **Droits**) qui permettront à leurs détenteurs de souscrire à des Actions Offertes, en numéraire, à titre irréductible, et au Prix d'Émission, à condition qu'ils soient des Personnes Éligibles (telles que définies ci-après) (**L'Offre avec Droits**). En outre, les Actionnaires Ordinaires peuvent souscrire, à titre réductible et au Prix d'Émission, le nombre d'Actions Offertes qu'ils souhaitent acquérir en sus des Actions Offertes qu'ils sont en droit de souscrire par l'exercice de leurs Droits, à condition qu'ils soient des Personnes Éligibles (telles que définies ci-après) (la **Demande Supplémentaire**). L'Offre de Base sera réalisée au moyen (a) d'une offre publique dans la partie du Royaume des Pays-Bas située en Europe (Pays-Bas), en Belgique et en France, et (b) d'un placement privé auprès de certains investisseurs institutionnels dans certaines autres juridictions.

Les Actions Offertes qui pouvaient être émises lors de l'exercice des Droits mais qui n'ont pas été souscrites au cours de la Période d'Exercice (telle que définie ci-après) (les **Actions Résiduelles**) seront proposées à la vente au Prix d'Émission par ABN AMRO Bank N.V. (**ABN AMRO**) and Bryan Garnier Securities SAS (**Bryan, Garnier & Co**) à ce titre les Coordinateurs Globaux Associés (et PrimaryBid SA (qui a été engagé en tant que conseiller de la Société dans le cadre de l'offre au public en France et pour coopérer ABN AMRO aux Pays-Bas et en Belgique) par le biais d'une offre publique aux Pays-Bas, en Belgique et en France, et par le biais d'un placement privé auprès de certains investisseurs institutionnels dans certaines autres juridictions éligibles en dehors des États-Unis d'Amérique, conformément à la Réglementation S et sous réserve des modalités et conditions du Contrat de Garantie et des lois applicables en matière de valeurs mobilières. L'offre et la vente des Actions Résiduelles et l'Offre avec Droits sont conjointement dénommées comme **L'Offre de Base**.

Avantium a obtenu l'approbation des actionnaires pour lever jusqu'à 70 millions € de capitaux propres lors de son assemblée extraordinaire des actionnaires du 24 janvier 2024, ce qui inclut les Actions Offertes et l'autorisation d'émettre jusqu'à 20 millions € d'Actions Offertes supplémentaires (**L'Autorisation Supplémentaire**). Dans le cas où le nombre d'Actions Résiduelles ne serait pas suffisant pour allouer intégralement les Actions Cornerstone aux Investisseurs Cornerstone (tels que respectivement définis ci-après), la Société utilisera l'Autorisation Supplémentaire pour émettre des Actions Ordinaires supplémentaires au Prix d'Émission (les **Actions Supplémentaires**) afin de satisfaire l'allocation garantie des Investisseurs Cornerstone. En cas d'utilisation de l'Autorisation Supplémentaire, chacun des Actionnaires Engagés a le droit de souscrire des Actions Supplémentaires au Prix d'Émission, mais uniquement dans la mesure où cela empêche la dilution de la participation de l'Actionnaire Engagé dans la Société à la date du présent Prospectus qui en résulterait autrement. Tout produit brut supérieur à 50 millions EUR permet à la Société, à sa seule discrétion, de renforcer davantage son profil financier. L'Offre de Base et le placement d'Actions Supplémentaires sont conjointement désignées comme **L'Offre**.

Le numéro international d'identification des titres (**ISIN**) des Droits est NL0015001XN2 et l'ISIN des Actions Offertes est NL0012047823. La Société est l'émetteur et l'offreur des Actions Offertes et des Droits et elle est une société anonyme (*naamloze vennootschap*), constituée et exerçant ses activités en vertu du droit néerlandais, dont le siège statutaire est sis à Amsterdam, aux Pays-Bas. La Société est immatriculée au registre du commerce néerlandais sous le numéro 34138918 et son Identifiant de Personne Morale (**LEI**) est le 724500E5WW4731JJ4G46. L'adresse de la Société est Zekeringstraat 29, 1014 BV Amsterdam ; son numéro de téléphone est le +31 20 586 8080 ; et son site Internet est le suivant : www.avantium.com.

Les Actions Offertes constitueront environ 62,5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Le 26 janvier 2024, le Prospectus a été approuvé par l'Autorité néerlandaise des Marchés Financiers (*Stichting Autoriteit Financiële Markten* ou l'**AFM**). La validité du présent Prospectus expirera le 9 février 2024 (la **Date d'Admission**) ou 12 mois après son approbation par l'AFM, selon ce qui survient en premier. Le siège social de l'AFM est sis à Vijzelgracht 50, 1017 HS Amsterdam, Pays-Bas ; son numéro de téléphone est le +31 (0)20 797 2000 ; et son site Internet est le suivant : <https://www.afm.nl/>.

Toute décision d'investissement dans les Actions Offertes ou les Droits doit être fondée sur l'examen de l'ensemble du Prospectus et pas seulement de son résumé. Un investisseur est susceptible de perdre tout ou partie de son capital investi. Lorsqu'un tribunal est saisi d'une réclamation concernant les informations contenues dans le présent Prospectus ou incorporées par référence dans celui-ci, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du présent Prospectus et de tous les documents qui y sont incorporés par référence avant le début de la procédure judiciaire. La responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement lorsque ce résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou lorsqu'il ne fournit pas, en conjonction avec les autres parties du Prospectus, des informations clés pour aider les investisseurs qui envisagent d'investir dans les Actions Offertes ou les Droits.

Informations clés sur l'Émetteur

Qui est l'émetteur des titres ?

Siège social et forme juridique. Avantium N.V., une société anonyme (*naamloze vennootschap*) constituée en vertu du droit néerlandais, dont le siège social est sis à Amsterdam, aux Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce par la chambre de commerce (*Kamer van Koophandel*) sous le numéro 34138918. Le LEI de la Société est le 724500E5WW4731JJ4G46.

Activités Principales. La Société exerce des activités dans le secteur des matériaux polymères renouvelables et dans l'industrie de la chimie renouvelable. La Société développe des technologies chimiques et des procédés de production exclusifs pour convertir les matières premières d'origine

biologique en produits hautement performants, compétitifs et durables, tels que les plastiques d'origine végétale. La Société commercialise ces technologies et processus de production, ainsi que les produits durables qui en découlent. La Société travaille en étroite collaboration avec des partenaires tout au long de sa chaîne de valeur pour mettre ces produits durables sur le marché, dans le but d'accélérer la transition des plastiques d'origine fossile vers des plastiques renouvelables et circulaires, et de créer ainsi de la valeur pour l'environnement, la société et ses investisseurs.

Principaux Actionnaires. Sur la base des déclarations réglementaires auprès de l'AFM, les personnes suivantes détenaient, directement ou indirectement, de manière effective ou potentielle, au moins 3 % du capital et/ou des droits de vote de la Société à la date du présent Prospectus.

| Actionnaire | Nombre d'actions | Pourcentage du capital social émis de la Société | Nombre de droits de vote | Pourcentage des droits de vote dans la Société | Date de notification à l'AFM |
|---|------------------|--|--------------------------|--|------------------------------|
| APG. ⁽¹⁾ | 4 253 089 | 9,98 % | 4 253 089 | 9,98 % | 13 septembre 2022 |
| Participatiemaatschappij Vlaanderen N.V. ⁽²⁾ | 2 261 413 | 8,78 % | 2 261 413 | 8,78 % | 26 janvier 2018 |
| ING Groep N.V. ⁽³⁾ | 1 768 870 | 4,16 % | 1 768 870 | 4,16 % | 21 avril 2022 |
| Vinke Amsterdam B.V. ⁽⁴⁾ | 968 499 | 3,76 % | 968 499 | 3,76 % | 28 mai 2020 |
| Robeco Institutional Asset Management B.V. ⁽⁵⁾ | 990 000 | 3,17 % | 990 000 | 3,17 % | 19 avril 2021 |

⁽¹⁾ Cette participation est détenue par Stichting Pensioenfond ABP et Stichting Depositary APG Developed Markets Equity Pool pour le compte d'APG Developed Markets Equity Pool (ensemble, **APG**)

⁽²⁾ Participatiemaatschappij Vlaanderen N.V. détient une participation indirecte dans la Société (par l'intermédiaire de PMV-Tina Comm VA).

Participatiemaatschappij Vlaanderen N.V. appartient en dernier ressort au Gouvernement de Flandre, en Belgique.

⁽³⁾ ING Groep N.V. détient une participation indirecte dans la Société (par l'intermédiaire de filiales d'ING).

⁽⁴⁾ Vinke Amsterdam B.V. détient une participation indirecte potentielle dans la Société (par l'intermédiaire de Navitas B.V.).

⁽⁵⁾ Robeco Institutional Asset Management B.V. appartient en dernier ressort à ORIX Corporation.

Structure de Gestion. La Société est dotée d'une structure de conseil d'administration à deux niveaux, composée du directoire (le **Directoire**) et du conseil de surveillance (le **Conseil de Surveillance**). Le Directoire est composé de Tom van Aken (PDG) et Boudewijn van Schaik (Directeur Financier). Le Conseil de Surveillance est composé d'Edwin Moses, Nils Björkman, Michelle Jou, Margret Kleinsman, Dirk van Meirvenne et Peter Williams. La gestion quotidienne de la Société est assurée par le Directoire et la haute direction d'Avantium, composée de Gert-Jan Gruter (Directeur Technique), Carmen Portocarero (Responsable Juridique), Yap Chie Cheung (DG de Renewable Chemistries), Steven Olivier (DG de R&D Solutions) et Bas Blom (DG de Renewable Polymers) (le Directoire et l'équipe de haute direction constituant conjointement l'**Équipe de Direction**).

Commissaire aux comptes indépendant. Le commissaire aux comptes de la Société est PricewaterhouseCoopers Accountants N.V.

Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

Informations financières sélectionnées. Les tableaux ci-après présentent les informations sélectionnées extraites de l'état consolidé du compte de résultat, de l'état consolidé de la situation financière, de l'état consolidé des flux de trésorerie et de certaines autres données financières de la Société aux dates et pour les périodes indiquées. Les informations financières consolidées sélectionnées et présentées ci-après proviennent des états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités et non révisés de la Société et de ses filiales (le **Groupe**) au 30 juin 2023 et pour la période de six mois clôturée à ladite date (les **États Financiers Semestriels 2023**) et des comptes de gestion non audités et non révisés du Groupe au 30 septembre 2023 et pour la période de neuf mois clôturée à ladite date. Les informations financières relatives à la période de six mois clôturée le 30 juin 2023 incluses ci-après ne correspondent pas aux États Financiers Semestriels 2023 en raison de trois retraitements décrits plus loin dans ces tableaux.

Informations sélectionnées extraites du compte de résultat consolidé

| | Pour la période de neuf mois clôturés le 30 septembre 2023 | Pour la période de six mois clôturés le 30 juin 2023 |
|---|--|--|
| | <i>en milliers €</i> | |
| Revenu total ⁽¹⁾ | 12 435 | 7 263 |
| Perte d'exploitation ⁽²⁾ | (25 091) | (15 996) |
| Perte nette ⁽³⁾ | (23 853) | (16 567) |
| Résultat par action | (0,51) | (0,36) |

⁽¹⁾ La Société utilise un autre titre pour présenter le chiffre d'affaires total dans ses états financiers, à savoir les revenus, qui est l'information correspondante en vertu des IFRS. En plus des revenus, la Société a également d'autres produits d'un montant de 4 575 milliers € pour la période de neuf mois clôturés le 30 septembre 2023 et de 3 894 milliers € pour la période de six mois clôturés le 30 juin 2023. Les autres produits sont constitués de subventions publiques reconnues.

⁽²⁾ La Société un titre alternatif pour désigner les pertes d'exploitation dans ses états financiers, c'est-à-dire le terme EBIT.

⁽³⁾ La Société un titre alternatif pour désigner les pertes nettes dans ses états financiers, c'est-à-dire le terme perte pour la période.

Informations sélectionnées extraites de l'état consolidé sur la situation financière

| | Au 30 septembre 2023 | Au 30 juin 2023 |
|----------------------------------|----------------------|-----------------|
| | <i>en milliers €</i> | |
| Total des actifs..... | 229 410 | 196 084 |
| Total des capitaux propres | 70 353 | 77 239 |

Informations sélectionnées extraites de l'état consolidé des flux de trésorerie

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023 **Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2023**
(en milliers €)

| | | |
|---|----------|----------|
| Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation..... | (17 386) | (11 819) |
| Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement | (54 623) | (35 001) |
| Trésorerie nette utilisée pour les activités de financement | 74 883 | 38 577 |

La Société a procédé à trois retraitements dans les États Financiers Semestriels 2023 :

- 1) Les coûts d'emprunt ont été présentés dans l'état consolidé du résultat global en tant que coût financier ou coût d'entreprise. Comme les facilités de financement par emprunt et certains passifs de location ont été spécifiquement conclus pour la construction de l'Usine *Flagship* de FDCA, et que selon l'IAS 23, l'Usine *Flagship* de FDCA est un actif éligible, Avantium a modifié ses Méthodes Comptables pour inclure l'IAS 23 et, par conséquent, capitalisera les coûts d'emprunt et ne les déclarera plus comme une charge d'intérêts. Les coûts d'emprunt relatifs aux facilités de financement par emprunt incluent des frais initiaux, les intérêts en numéraire, les paiements en nature et les intérêts effectifs. Ce retraitement a été reflété dans les informations financières consolidées, et l'impact de chaque ajustement sur les États Financiers Semestriels 2023 est indiqué dans le tableau ci-après :

| | Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2023, tel que déclaré | Retraitement | Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2023, tel que retraité |
|--|--|---------------------|---|
| | <i>en milliers €</i> | | |

Informations sélectionnées extraites du compte de résultat consolidé

| | | | |
|----------------------------|----------|-------|----------|
| Perte pour la période..... | (20 415) | 3 848 | (16 567) |
| Résultat par action..... | (0,48) | 0,12 | (0,36) |

Informations sélectionnées extraites de l'état consolidé sur la situation financière

| | | | |
|---------------------------------|---------|-------|---------|
| Total des actifs..... | 191 174 | 4 910 | 196 084 |
| Total des capitaux propres..... | 71 540 | 5 699 | 77 238 |

Informations sélectionnées extraites de l'état consolidé des flux de trésorerie

| | | | |
|--|----------|-------|----------|
| Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation... | 906 | 272 | 1,177 |
| Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement... | (47 727) | (271) | (48 292) |

- 2) Avantium RNP Flagship B.V. a comptabilisé un paiement anticipé pour l'apport en nature lié aux actions émises à l'avance au bénéfice de Worley dans Avantium Renewable Polymers B.V. pour les services à fournir dans le cadre du contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction de l'Usine *Flagship* de la FDCA. Le paiement anticipé est libéré de manière égale sur 24 mois et est compensé avec les factures reçues de Worley, ce qui se traduit par des flux de trésorerie inférieurs. Dans l'état consolidé des flux de trésorerie, les ajouts d'immobilisations corporelles n'ont pas été ajustés pour tenir compte de la diminution du remboursement anticipé libéré. Ce retraitement a été reflété dans les informations financières consolidées, et l'impact de chaque ajustement sur les États Financiers Semestriels 2023 est indiqué dans le tableau ci-après :

| | Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2023, tel que déclaré | Retraitement | Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2023, tel que retraité |
|--|--|---------------------|---|
| | <i>en milliers €</i> | | |

Informations sélectionnées extraites de l'état consolidé des flux de trésorerie

| | | | |
|--|----------|---------|----------|
| Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation..... | 906 | (2 500) | (1 594) |
| Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement... | (47 727) | 2 500 | (45 227) |

- 3) Avantium RNP Flagship B.V. a comptabilisé les ajouts d'Immobilisations Corporelles qui étaient incluses dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, pour leur montant brut. Les ajouts dans le tableau des flux de trésorerie devraient être présentés en excluant les ajouts dans les Immobilisations Corporelles qui n'ont pas été ajustés pour la diminution des paiements anticipés libérés qui n'ont pas encore été payés mais ont été comptabilisés. Cette rectification a été reflétée dans les informations financières consolidées, et l'impact de chaque ajustement sur les états financiers semestriels de 2023 est présenté dans le tableau ci-dessous : Ce retraitement a été reflété dans les informations financières consolidées, et l'impact de chaque ajustement sur les États Financiers Semestriels 2023 est indiqué dans le tableau ci-après :

| | Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2023, tel que déclaré | Retraitement | Pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2023, tel que retraité |
|--|--|---------------------|---|
| | <i>en milliers €</i> | | |

Informations sélectionnées extraites de l'état consolidé des flux de trésorerie

| | | | |
|--|-----|----------|---------|
| Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation..... | 906 | (10 497) | (9 591) |
|--|-----|----------|---------|

Déclaration sur le fonds de roulement Le Groupe estime qu'elle ne dispose pas d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins actuels, c'est-à-dire au moins pendant les douze prochains mois suivant la date du présent Prospectus. Sur la base de ses besoins actuels dans le cadre de son plan d'affaires actuel, le Groupe estime qu'il lui manque environ 41 millions € pour disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les douze prochains mois suivant la date du présent Prospectus. Sans le produit de l'Offre, tel que prévu dans le présent Prospectus, et sur la base de son plan d'affaires actuel, le Groupe estime qu'elle dispose d'un fonds de roulement suffisant pour poursuivre ses activités actuelles jusqu'à environ deux mois après la date du présent Prospectus. Le Groupe estime qu'avec le produit de l'Offre, en tenant compte du fait que l'Offre de Base est entièrement garantie par : (i) la souscription sur la base d'un engagement ferme des Actions Résiduelles, pour un produit brut de 28 148 493 € ; et (ii) les engagements des Investisseurs Cornerstone et des Actionnaires Engagés de souscrire des Actions Cornerstone et des Actions Engagées, respectivement, pour un produit brut de 22 376 611 €, et que la Société offre un nombre d'Actions Ordinaires qui permettra de lever un produit net d'au moins 46 millions €, ainsi qu'avec les liquidités actuelles de la Société et son plan de financement conditionnel sécurisé, le Groupe disposera d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins actuels pendant au moins les douze prochains mois suivant la date du Prospectus. Si la finalisation de la construction par la Société de la première usine commerciale de fabrication d'acide furandicarboxylique (FDCA) au monde à Delfzijl, aux Pays-Bas, (l'*Usine Flagship de FDCA*) connaît d'autres retards imprévus, si le Groupe ne parvient pas à vendre suffisamment de licences ou si le Groupe n'est pas en mesure de refinancer sa facilité de financement par emprunt pour l'*Usine Flagship de FDCA*, dont le remboursement est dû le 31 mars 2025, le Groupe pourrait avoir besoin de financements ou de liquidités supplémentaires pour disposer d'un fonds de roulement suffisant après les douze mois suivant la date du présent prospectus. Si l'Offre est retirée ou n'est pas réalisée, le Groupe explorera d'autres instruments de financement et devra mettre en œuvre des économies drastiques et/ou explorer des alternatives stratégiques pour ses unités commerciales. Dans le cas où le Groupe ne parviendrait pas à combler un déficit de fonds de roulement, elle pourrait ne plus être en mesure de poursuivre ses activités à partir de ce moment-là et pourrait finalement devoir demander l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité ou chercher d'autres voies stratégiques pour ses unités commerciales.

Autres informations financières clés. Aucune information financière *pro forma* n'a été incluse dans le Prospectus.

Prévisions de Chiffre d'affaires et d'EBITDA. En supposant le démarrage réussi de l'*Usine Flagship de FDCA* en 2024 et la vente de plusieurs licences technologiques, la direction a l'ambition que la Société puisse générer environ 100 millions € de chiffre d'affaires et avoir générer un EBITDA positif en 2026 (les **Prévisions de Chiffre d'affaires et d'EBITDA du Groupe**), sauf circonstances imprévues. Avec une capacité de production totale ciblée de l'*Usine Flagship de FDCA* de 5 kilotonnes par an et un prix de vente moyen d'environ 9 - 10 € par kilogramme, le Groupe a l'ambition que l'*Usine Flagship de FDCA* génère un chiffre d'affaires annuel d'environ 45 - 50 millions €, avec une marge d'EBITDA illustrative d'environ 35 - 40 % (les **Prévisions d'EBITDA de FDCA**, conjointement avec les Prévisions de Chiffre d'affaires et d'EBITDA du Groupe, constituant les **Prévisions de Chiffre d'affaires et d'EBITDA**). Le reste du chiffre d'affaires ciblé d'environ 100 millions € devrait être largement tiré par les ventes de licences technologiques et, dans une moindre mesure, le chiffre d'affaires de R&D Solutions.

Les Prévisions de Chiffre d'affaires et d'EBITDA ne sont pas factuelles et ne doivent pas être interprétées comme telles par les investisseurs potentiels. Il s'agit d'une déclaration concernant les attentes de la direction du Groupe en matière de chiffre d'affaires et d'EBITDA à partir de 2024. Les investisseurs potentiels ne doivent pas accorder une confiance déraisonnable à ces prévisions. Les attentes de la direction sont basées sur les tendances du marché, la tendance à la baisse des prix du polyéthylène-furanoate (PEF), le carnet de commandes et les ambitions des acteurs du marché, et les initiatives gouvernementales pour l'utilisation de plastique biosourcé.

Base de préparation des Prévisions de Chiffre d'affaires et d'EBITDA. Le chiffre d'affaires est basé sur les revenus contractuels et l'EBITDA est calculé comme le total des revenus et autres produits, moins les charges d'exploitation nettes. Les Prévisions de Chiffre d'affaires et d'EBITDA ont été préparées en partant du principe que les « revenus » dérivés des ventes futures de licences seront comptabilisés « à un moment donné » plutôt qu'« au fil du temps » conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), à l'exception de la licence actuelle avec Origin Materials, qui présente des caractéristiques uniques que le Groupe ne s'attend pas à retrouver dans les futures transactions de licence, et pour laquelle les revenus sont comptabilisés « au fil du temps ». Les Prévisions de Chiffre d'affaires et d'EBITDA ont été préparées sur la base de principes comptables cohérents avec les normes comptables adoptées par le Groupe dans ses comptes annuels consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces principes comptables devraient être cohérents avec les normes comptables qui seront adoptées par le Groupe dans ses états financiers annuels pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 respectivement.

Facteurs et hypothèses des Prévisions de Chiffre d'affaires et d'EBITDA. Les Prévisions de Chiffre d'affaires et d'EBITDA peuvent être influencées par les facteurs suivants, qui échappent au contrôle du Groupe ou de toute personne : (a) des événements futurs imprévus, tels que des cas de force majeure, (b) des mesures législatives et autres mesures réglementaires, (c) le développement économique du secteur de l'énergie, (d) des technologies concurrentes ou des alternatives au FDCA et au PEF, (e) une disponibilité insuffisante des matières premières et/ou des augmentations significatives des prix des matières premières et (f) la disponibilité et le coût des prestataires de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction. En outre, les Prévisions de Chiffre d'affaires et d'EBITDA peuvent être affectées par les facteurs suivants, sur lesquels le Groupe peut avoir une influence dans une mesure limitée : (a) un retard supplémentaire dans la finalisation de la construction de l'*Usine Flagship de FDCA* et (b) un manque à gagner en termes de revenus de licence. En outre, les Prévisions de Chiffre d'affaires et d'EBITDA peuvent également être affectées par les facteurs suivants, sur lesquels le Groupe a une influence : (a) la performance opérationnelle de l'*Usine Flagship de FDCA* et (b) le développement d'un package de conception de processus pour une usine sous licence de FDCA.

Les Prévisions de Chiffre d'affaires et d'EBITDA n'incluent pas de résultats extraordinaires significatifs ou de résultats provenant d'activités non récurrentes.

Quels sont les principaux risques propres à l'émetteur ?

Les facteurs de risque. Vous trouverez ci-après les risques les plus importants qui, seuls ou combinés avec d'autres événements ou circonstances, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives du Groupe :

- La trésorerie et le fonds de roulement du Groupe peuvent être insuffisants pour couvrir les dépenses d'investissement prévues, et le Groupe peut avoir besoin de lever des fonds supplémentaires à l'avenir. Si le Groupe n'est pas en mesure de lever suffisamment de fonds dans le cadre de la présente Offre, ses liquidités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et sa capacité à poursuivre sa stratégie commerciale et ses activités, ainsi qu'à poursuivre son exploitation, pourraient être affectés de manière négative ;
- Le Groupe a subi des pertes et des flux de trésorerie d'exploitation négatifs et a accumulé un déficit. Le Groupe prévoit qu'il continuera à subir des pertes dans un avenir prévisible et qu'il pourrait ne jamais atteindre la rentabilité ou maintenir sa rentabilité ;
- Aucune garantie ne peut être donnée quant au fait que la construction de l'*Usine Flagship de FDCA* sera achevée ou qu'elle commencera ses activités dans les délais, dans les limites du budget ou du tout ;

- Le succès commercial de la Technologie YXY® dépendra de l'acceptation sur le marché du FDCA, du PEF et des produits PEF, ainsi que de la capacité du Groupe à vendre le FDCA, le PEF et les licences, ce qui pourrait n'apparaître clairement qu'après la mise en service de l'Usine *Flagship* de FDCA ;
- La Technologie YXY® peut ne pas fonctionner comme prévu à l'échelle prévue au sein de l'Usine *Flagship* de FDCA, et le FDCA produit au sein de l'Usine *Flagship* de FDCA ou le PEF produit par des tiers sous licence peut ne pas répondre aux normes de qualité ou aux spécifications requises pour les produits ;
- Le Groupe peut ne pas être en mesure de développer avec succès ses projets de R&D ;
- Le Groupe pourrait être confronté à des problèmes de mise à l'échelle des technologies dans ses unités commerciales Renewable Polymers et Renewable Chemistries, ce qui pourrait retarder ou empêcher la poursuite du développement et de la commercialisation de ses projets ;
- La disponibilité de la facilité de financement par emprunt du Groupe pour l'Usine *Flagship* de FDCA et sa capacité à tirer des montants supplémentaires dans le cadre de cette facilité sont soumises à certaines conditions ;
- Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de rembourser et/ou de refinancer la facilité de financement par emprunt pour l'Usine *Flagship* de FDCA ;
- Une modification des taux d'intérêt peut augmenter les coûts de financement du Groupe et avoir un effet négatif sur ses activités ; et
- Les offres futures de titres de créance ou de capitaux propres par la Société, ou la perception de celles-ci, peuvent avoir un effet négatif sur le prix du marché des Actions Ordinaires et toute émission future d'Actions Ordinaires peut diluer les participations des investisseurs.

Informations clés sur les Titres

Quelles sont les principales caractéristiques des titres ?

Type, classe et ISIN, et informations sur les Droits et les Actions Offertes. La Société offre jusqu'à 27 018 772 Actions Offertes. Les Actions Offertes sont des Actions Ordinaires du capital social de la Société, d'une valeur nominale de 0,10 € chacune (ISIN : NL0012047823) Les Actions Offertes sont libellées en euros et se négocieront en euros. À la date du Prospectus, 43 230 036 Actions Ordinaires du capital de la Société sont en circulation. Toutes les Actions Ordinaires émises sont entièrement libérées et ont été créées en vertu du droit néerlandais. En ce qui concerne l'Offre avec Droits, la Société offre 43 230 036 Droits (ISIN : NL0015001XN2) aux Actionnaires Ordinaires. L'Admission consiste en une admission à la cotation et à la négociation d'un maximum d' 27 018 772 Offres d'actions 43 230 036 Droits et 10 414 383 Actions Supplémentaires.

Droits accordés par les titres et toute limitation de ces droits. Les Actions Offertes seront de même rang que toutes les Actions Ordinaires existantes et les Actions Offertes seront éligibles à tous les dividendes déclarés et versés sur les Actions pour l'exercice commençant le 1 janvier 2024, et à tous les dividendes déclarés et versés pour tout exercice ultérieur. Les statuts de la Société (les **Statuts**) et le droit néerlandais prévoient notamment que les Actions Ordinaires sont assorties des droits suivants : (a) le droit de participer à la gouvernance d'entreprise, (b) le droit à l'information, (c) le droit de souscrire de nouvelles actions, (d) le droit aux dividendes et (e) le droit au produit de la liquidation. La Société n'a pas versé de dividendes depuis sa constitution et ne prévoit pas d'en verser dans un avenir prévisible. Il n'existe aucune restriction à la libre transférabilité des Actions Offertes en vertu de la loi et des Statuts. Le transfert d'Actions Ordinaires à des personnes situées ou résidant dans des juridictions autres que les Pays-Bas, à des citoyens de ces juridictions ou à des personnes qui ont une adresse enregistrée dans ces juridictions, peut toutefois être soumis à des réglementations ou restrictions spécifiques conformément à leur législation en matière de valeurs mobilières. Les Droits ne peuvent être exercés, négociés ou achetés que par une personne qui ne réside pas ou n'est pas située dans une juridiction en dehors des Pays-Bas, de la Belgique ou de la France, où les Droits et les Actions Offertes ne peuvent pas être offerts, sauf dans la mesure où une telle personne peut faire certaines déclarations et donner certaines garanties énoncées dans le Prospectus (**Personne Éligible**).

Rang relatif des titres en cas d'insolvabilité. Toutes les Actions Ordinaires émises et en circulation le jour suivant la Date de Règlement (telle que définie ci-après), y compris les Actions Offertes, auront le même rang. En cas d'insolvabilité, les créances des détenteurs d'Actions Ordinaires sont subordonnées à celles des créanciers de la Société. Cela signifie qu'un investisseur est susceptible de perdre tout ou partie de son capital investi.

Dissolution et liquidation. La Société ne peut être dissoute volontairement que par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, à la majorité simple des voix exprimées, mais uniquement sur proposition du Directoire approuvée par le Conseil de Surveillance. Dans la mesure où des actifs subsistent après le paiement de tous les passifs, ces actifs devront être distribués aux Actionnaires au *pro rata* de la valeur nominale totale de leurs Actions Ordinaires.

Sur quels marchés les titres seront-ils négociés ?

Une demande de cotation et d'admission des Actions Offertes a été introduite sur Euronext Amsterdam et sur Euronext Bruxelles. Les Actions Ordinaires existantes du capital de la Société sont cotées et négociées sur Euronext Amsterdam et Euronext Bruxelles.

La négociation des Droits sur Euronext devrait commencer à 09h00 CET le 29 janvier 2024 et se terminera à 17h36 CET le 6 février 2024, sauf circonstances imprévues, sous le symbole « AVTRI ». La négociation des Actions Offertes sur Euronext devrait commencer à 09h00 CET le 12 février 2024, sauf circonstances imprévues, sous le symbole actuel « AVTX ».

Quels sont les principaux risques propres aux titres ?

- Le prix de marché des Actions Ordinaires peut fluctuer et peut baisser en dessous du Prix d'Émission, notamment en réponse à l'Offre, de sorte qu'une Personne Éligible subira une perte immédiate non réalisée ;
- Les Actionnaires subiront une dilution importante à la suite de l'Offre s'ils n'exercent pas ou ne peuvent pas exercer la totalité de leurs Droits ;
- En cas d'échec de l'Offre avec Droits, un ou plusieurs des investisseurs participant à l'offre et à la vente des Actions Résiduelles peu(ven)t obtenir une participation significative dans la Société. Les intérêts de ces investisseurs peuvent entrer en conflit avec les intérêts d'autres Actionnaires Ordinaires ; et
- Si la clôture de l'Offre n'a pas lieu à la Date de Règlement (telle que définie ci-après) et que l'Offre est retirée, que ce soit ou non à la suite d'une résiliation du Contrat de Garantie (tel que défini ci-après), les Droits exercés et les Droits non exercés seront perdus sans compensation pour leurs détenteurs et les souscriptions et attributions d'Actions Offertes qui ont été faites ne seront pas prises en compte.

Informations clés sur l'offre de titres au public et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

Dans quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ces titres ?

Conditions générales. La Société offre jusqu'à 27 018 772 Actions Offertes dans l'Offre avec Droits, à un Prix d'Émission de 1,87 €, sur la base de 5 Actions Offertes pour 8 des Droits, et pour un montant cible total de 50,5 millions € de produit brut. La Société a obtenu l'approbation des actionnaires pour lever jusqu'à 70 millions € de capitaux propres lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires du 24 janvier 2024, ce qui inclut les Actions

Offertes (y compris les Actions Résiduelles, dans la mesure où les Droits demeurent non exercés) et les Actions Supplémentaires d'un montant maximal de 20 millions €. Tout produit brut supérieur à 50 millions € permettra à la Société, à sa seule discrétion, de renforcer davantage son profil financier. Les Actionnaires Ordinaires à l'Heure d'Enregistrement (telle que définie ci-après) se voient octroyer des Droits qui permettront aux Actionnaires Ordinaires qui remplissent les conditions requises en tant que Personnes Éligibles de souscrire, à titre irréductible, des Actions Offertes au cours de la Période d'Exercice et au Prix d'Émission. Les Actionnaires Ordinaires éligibles qui ont souscrit à titre irréductible peuvent souscrire, à titre réductible et au Prix d'Émission, le nombre d'Actions Offertes qu'ils souhaitent acquérir en sus des Actions Offertes qu'ils sont en droit de souscrire par l'exercice de leurs Droits. La Société et les Coordinateurs Globaux Associés peuvent, à leur seule discrétion, déterminer la répartition des Actions Résiduelles entre les Personnes Éligibles et les nouveaux investisseurs, et peuvent donner la préférence à certains nouveaux investisseurs par rapport aux Personnes Éligibles qui ont valablement soumis une Demande Supplémentaire.

Le Prix d'Émission représente une décote de 1,64 € par Action Ordinaire, soit 35,1 % par rapport au cours théorique ex-droit de 2,88 € par Action Ordinaire, sur la base du cours de clôture des Actions Ordinaires sur Euronext Amsterdam au 25 janvier 2024 de 3,51 € par Action Ordinaire et 43 230 036 Actions Ordinaires émises et en circulation à ladite date.

Le simple octroi de Droits à un Actionnaire Ordinaire ne constitue pas une offre d'Actions Offertes. Aucune offre d'Actions Offertes n'est faite aux Actionnaires Ordinaires qui ne sont pas éligibles pour recevoir les Actions Offertes et qui ne sont donc pas autorisés à exercer les Droits qui leur ont été octroyés. La présentation ou l'acceptation d'une offre de vente des Droits et d'Actions Offertes à des personnes dont l'adresse est enregistrée dans des juridictions autres que les Pays-Bas, la Belgique et la France, ou qui résident ou sont situées dans ces juridictions ou en sont citoyennes, peut être affectée par les lois ou réglementations de la juridiction concernée. Seuls les Actionnaires Ordinaires qui sont éligibles pour participer à l'Offre avec Droits à l'Heure d'Enregistrement (telle que définie ci-après) seront autorisés à exercer des Droits en vertu de l'octroi de Droits par la Société et seules les personnes éligibles sont autorisées à participer à l'Offre.

Période de l'Offre. L'Offre devrait commencer au plus tard à 09h00 CET le 29 janvier 2024 et se terminer au plus tard à 17h45 CET le 8 février 2024 pour les investisseurs particuliers et se terminer au plus tard le 9 février 2024 pour les investisseurs institutionnels. Ce calendrier est susceptible d'être accéléré ou prolongé.

Heure d'Enregistrement. Jusqu'à la clôture de la négociation des Actions Ordinaires sur Euronext Amsterdam le 30 janvier 2024, les Actions Ordinaires seront négociées avec des Droits (*cum-Droits*). À partir de 09h00 CET le 29 janvier 2024, les Actions Ordinaires seront négociées sans Droits (*ex-Droits*). L'Heure d'Enregistrement est fixée à 17h40 CET le 30 janvier 2024.

Prix d'Émission. Le Prix d'Émission s'élève à 1,87 € pour chaque Action Offerte.

Attribution. L'attribution et l'émission des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre devraient avoir lieu le 9 février 2024.

Paiement. Le paiement (en euros) et la livraison des Actions Offertes (le **Règlement**) auront lieu le 12 février 2024 (la **Date de Règlement**). Les intermédiaires financiers peuvent exiger le paiement des Actions Offertes avant la Date de Règlement.

Livraison des Actions. Les Actions Offertes seront livrées sous forme d'écritures comptables par l'intermédiaire d'Euroclear Nederland. Si le Règlement n'a pas lieu à la Date de Règlement comme prévu ou s'il n'a pas lieu du tout, l'Offre peut être retirée, auquel cas toutes les souscriptions d'Actions Offertes seront ignorées, toutes les attributions effectuées seront réputées comme n'ayant pas été effectuées et tous les paiements de souscription effectués seront restitués sans intérêt ni autre compensation. Toutes transactions sur les Actions Ordinaires avant le Règlement s'effectuent aux seuls risques des parties concernées.

Agent de Souscription, de Cotation et de Paiement. ABN AMRO. est l'agent de souscription, de cotation et de paiement pour les Actions Ordinaires sur Euronext.

Calendrier

Sous réserve de l'accélération ou de la prolongation du calendrier relatif à l'Offre ou du retrait de l'Offre, le calendrier ci-après présente certaines dates clés prévues pour l'Offre.

| Événement | Heure et Date |
|--|------------------------------|
| Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) | 13 décembre 2023 |
| AGE | 24 janvier 2024 |
| Lancement de l'Offre et publication du présent Prospectus | 26 janvier 2024 |
| Date ex-droits et début de la négociation des Droits sur Euronext | 09h00 CET le 29 janvier 2024 |
| Début de la Période de l'Offre | 09h00 CET le 29 janvier 2024 |
| Début de la Période d'Exercice | 09h00 CET le 29 janvier 2024 |
| Début de la négociation des Droits sur Euronext | 09h00 CET le 29 janvier 2024 |
| Heure d'Enregistrement | 17h40 CET le 30 janvier 2024 |
| Fin de la négociation des Droits sur Euronext | 17h36 CET le 6 février 2024 |
| Fin de la Période d'Exercice et Demande Supplémentaire et fin de la Période de l'Offre pour les investisseurs particuliers | 17h45 CET le 8 février 2024 |
| Offre pour les investisseurs institutionnels | 9 février 2024 |
| Attribution et émission des Actions Offertes et publication d'un communiqué de presse de la Société annonçant les résultats de l'Offre | 9 février 2024 |
| Date de Règlement-Livraison | 12 février 2024 |
| Cotation et début de négociation des Actions Offertes sur Euronext | 09h00 CET le 12 février 2024 |
| Règlement-Livraison Différé de Kooi | 31 mars 2024 |

La dernière date et/ou heure avant laquelle une notification d'instructions d'exercice peut être valablement donnée par le détenteur de tout Droit peut être antérieure à la date et/ou l'heure précisées ci-avant comme étant la fin de la Période d'Exercice, en fonction de l'intermédiaire financier par le biais duquel ces Droits sont détenus. La Société se réserve le droit d'ajuster les dates, heures et périodes indiquées dans le calendrier et tout au long du présent Prospectus. Si la Société décide d'ajuster les dates, heures ou périodes, elle en informera l'AFM et Euronext, et publiera un communiqué de presse qui sera également publié sur le site Internet de la Société : www.avantium.com). Toute autre modification importante sera publiée dans un communiqué de presse sur le site Internet de la Société et dans un supplément au Prospectus (si nécessaire) qui sera soumis à l'approbation de l'AFM.

Dilution. Les Actionnaires Ordinaires qui transfèrent, ou qui n'exercent pas ou ne sont pas autorisés à exercer, l'un quelconque de leurs Droits octroyés dans le cadre de l'Offre avec Droits subiront une dilution substantielle de leur participation proportionnelle et de leurs droits de vote d'environ 38,5 % à la suite de l'émission des Actions Offertes. Si l'intégralité de l'Autorisation Supplémentaire est utilisée, la Société émettra 37 433 155 nouvelles Actions Ordinaires au total et les Actionnaires qui transfèrent, ou qui n'exercent pas ou ne sont pas autorisés à exercer, l'un quelconque de leurs Droits octroyés

dans le cadre de l'Offre avec Droits et ne participent pas à l'Offre subiront une dilution substantielle de leur participation proportionnelle et de leurs droits de vote d'environ 46,4 % à la suite de l'émission des Actions Offertes.

Engagements Irrévocables. La Société a reçu des engagements irrévocables des principaux Actionnaires Ordinaires existants de souscrire des Actions Offertes pour un montant total de 10 376 611 € en exerçant tous leurs Droits, ce qui représente 20,5 % de l'Offre avec Droits (y compris de la part (i) d'APG (ii) de Navitas B.V. et (iii) de Wierda and Partners Vermogensbeheer B.V.), sous réserve de certaines conditions (les **Engagements Irrévocables**).

Placement Cornerstone. La Société a conclu des accords d'investissement cornerstone avec SENFI Ventures Co. Ltd, une société affiliée de SCG Chemicals Public Company Limited (**SENF**) et avec Pieter Kooi Holding B.V. (**Kooi**) (conjointement les **Investisseurs Cornerstone**) pour l'émission de 6 417 112 nouvelles Actions Ordinaires (les **Actions Cornerstone**) au total, générant un produit total de 12 millions € (le **Placement Cornerstone**). Le Placement cornerstone se fera pour les montants suivants : (i) SENFI : 4,5 millions € ; et Kooi : 7,5 millions €. Les Actions Cornerstone seront émises dans le cadre de l'Offre de Base et à ce titre, une demande de cotation et de négociation sur Euronext sera déposée. Le prix de souscription des Actions Cornerstone devra être égal au Prix d'Émission. Le Placement Cornerstone devrait être réglé à la Date de Règlement, à l'exception du placement cornerstone en faveur de Kooi, pour lequel le règlement-livraison interviendra finalement le 31 mars 2024 (le **Règlement-Livraison Différé de Kooi**).

Engagements de garantie. Sous réserve de la satisfaction de certaines conditions énoncées dans le contrat de garantie daté du 26 janvier 2024 (le **Contrat de Garantie**) entre la Société et, entre autres, ABN AMRO, Bryan, Garnier & Co et Invest-NL Capital N.V. (**Invest-NL**), (les **Garants**), les Coordinateurs Globaux Associés devront, aux termes du Contrat de Garantie, souscrire à toutes les Actions Offertes (y compris les Actions Résiduelles) valablement souscrites dans le cadre de l'Offre et non couvertes par le Placement Cornerstone, mais non payées à la Date de Règlement, ainsi qu'à toutes les Actions Supplémentaires souscrites dans le cadre de l'Autorisation Supplémentaire et non couvertes par le Placement Cornerstone, mais non payées à la Date de Règlement, et les Garants devront souscrire à toutes les Actions Résiduelles non valablement souscrites dans le cadre de l'Offre de Base et non couvertes par le Placement Cornerstone ou les Engagements Irrévocables (c'est-à-dire la souscription sur une base d'engagement ferme) au Prix d'Émission à la Date de Règlement, au *prorata* de leurs engagements de souscription.

Frais de l'Offre. Les frais de l'Offre, y compris les frais administratifs et juridiques, les honoraires et commissions dus aux Garants, sont estimés à 4 millions €.

Pourquoi ce Prospectus est-il produit ?

Raisons de l'Offre. La raison de l'Offre est de permettre à la Société de financer (1) la contribution de la Société dans (a) l'augmentation des dépenses d'investissement liées à la construction de l'Usine *Flagship* de FDCA, (b) l'augmentation des coûts associés à l'unité commerciale Avantium Renewable Polymers, (c) l'augmentation des frais d'intérêt liés à la facilité de financement par emprunt, (d) tous coûts supplémentaires pouvant survenir en lien avec le fonds de roulement et d'autres coûts associés à la mise en service et au démarrage de l'Usine *Flagship* de FDCA, et (e) des investissements pour accélérer la vente de licences pour la Technologie YXY® de la Société, (2) de nouveaux investissements pour commercialiser la Technologie Volta de la Société, et (3) les besoins généraux de l'entreprise, le fonds de roulement, le financement global et le maintien de liquidités suffisantes pour couvrir les conditions de la facilité de financement par emprunt sécurisé pour l'Usine *Flagship* de FDCA (c'est-à-dire pour maintenir un niveau minimum de liquidités de 15 millions € sur une base consolidée).

Utilisation des produits. Avantium lèvera au minimum 50 millions € en produit brut au travers de l'Offre, ce qui devrait couvrir les besoins de financement d'Avantium liés au package de financement par emprunt et par capitaux propres pour Avantium Renewable Polymers et permettre de rester correctement capitalisé jusqu'à ce que l'Usine *Flagship* de FDCA fonctionne à pleine capacité.

La Société s'attend à ce que le produit net de l'Offre s'élève à environ 46 millions € au minimum, après déduction de toutes les dépenses, y compris les frais administratifs et juridiques, ainsi que les honoraires et commissions payables aux Coordinateurs Globaux Associés (y compris une commission discrétionnaire), qui sont estimés à 4 millions €. En supposant un produit brut de 50 millions € provenant de l'Offre, la Société prévoit actuellement d'utiliser le produit net de l'Offre de la manière suivante :

- 80 % du produit net pour fournir les liquidités nécessaires au financement de l'achèvement, de la mise en service et du démarrage de l'Usine *Flagship* de FDCA, ainsi que pour investir dans le renforcement des activités commerciales, technologiques, d'ingénierie et de développement d'applications au sein de l'unité commerciale Avantium Renewable Polymers, afin de faciliter et éventuellement d'accélérer la vente de Licences à des tiers en ce qui concerne la production, la fabrication et/ou l'application de la Technologie YXY® ;
- 15 % du produit net pour financer les frais généraux liés à la gestion quotidienne de la Société et à la fourniture de services de support ; et
- 5 % du produit net pour financer le développement et la poursuite de la mise à l'échelle de la Technologie Volta, de l'échelle usine pré-pilote à l'usine pilote, afin de prendre une décision sur la construction d'une usine pilote Volta, pour laquelle le Groupe explore les partenariats et le financement.

Conflits d'intérêts potentiels. Il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts privés ou autres devoirs de chacun des membres de l'Équipe de Direction et des Administrateurs du Conseil de Surveillance, d'une part, et leurs devoirs envers la Société, d'autre part. Les Garants et/ou leurs sociétés affiliées respectives sont actuellement engagé(e)s, ont été engagé(e)s dans le passé et peuvent à l'avenir s'engager à tout moment dans des activités de banque commerciale, de banque d'investissement et de conseil financier, et des activités auxiliaires dans le cours normal de leurs activités avec la Société ou toute partie liée à l'un quelconque d'entre eux, à l'égard desquelles ils ont reçu, et peuvent à l'avenir recevoir, des honoraires et des commissions habituels. Actuellement, ABN AMRO Bank N.V. et ses filiales et Invest-NL fournissent des activités de banque commerciale à la Société en tant que prêteurs dans le cadre du package de financement par emprunt du Groupe, pour lequel chacune d'entre elles recevront également des bons de souscription. De ce fait, les intérêts de la Société, d'ABN AMRO Bank N.V. et/ou d'Invest-NL et des détenteurs d'Actions peuvent ne pas être alignés ou être potentiellement en conflit. Toutefois, étant donné qu'il ne s'agit que de deux entités au sein d'un consortium de cinq prêteurs, ces entités peuvent ne pas être en mesure d'exercer une influence (substantielle) sur les décisions prises par le consortium de prêteurs. En outre, les Coordinateurs Globaux Associés ou leurs sociétés affiliées respectives peuvent à l'avenir détenir, dans le cours normal de leurs activités, les titres de la Société à des fins d'investissement. À l'égard des présentes, le partage d'informations est généralement restreint pour des raisons de confidentialité, par des procédures internes ou par des règles et réglementations. En raison de ces capacités décrites ci-avant, les Garants peuvent avoir des intérêts qui peuvent ne pas être alignés ou être potentiellement en conflit avec les intérêts des détenteurs (potentiels) d'Actions Ordinaires ou avec les intérêts du Groupe.